



TRANSPORTEURS DE VOLAILLES DESTINÉES À L'ABATTAGE

Protocole de biosécurité en situation d'urgence

Ce protocole présente des **mesures de biosécurité en situation d'urgence (niveau orange)**. Leur application sera recommandée au moment opportun par l'EQCMA pour prévenir l'introduction ou la propagation de toute maladie aviaire déclarable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sur les sites de production avicole situés dans une zone donnée. L'EQCMA émettra une **zone à risque préliminaire (ZRP)** dans un rayon d'un minimum de 3 km autour d'un site de production suspect. **Les mesures de biosécurité en situation d'urgence**

(niveau orange) s'ajoutent à celles préconisées en situation courante (niveau vert) et de vigilance (niveau jaune).

Les « **Instructions générales** » doivent être consultées pour comprendre la description des trois niveaux de biosécurité, l'établissement des zones de biosécurité, le schéma des zones de transition, l'explication des clientèles cibles, les étapes de contrôle d'une maladie déclarable et pour les définitions des équipements de protection individuelle (ÉPI), des types de visite et de sites de production cités dans ce protocole.



CIRCULATION DANS UNE ZRP

- Adopter une conduite sécuritaire, le cas échéant :
 - Éviter la circulation près d'un site suspect ou infecté et dans les zones de forte densité avicole ;
 - Emprunter des routes pavées lorsque possible et conduire à vitesse réduite lorsque des routes de gravier sont empruntées ;
 - Éviter de circuler sur les routes contaminées par de la boue, du fumier ou toute autre matière organique ;
- Lorsque le garage est hors d'une ZRP :
 - Éviter de circuler à l'intérieur d'une ZRP lorsque ses activités ne l'y obligent pas ;
- Lorsque le garage est dans une ZRP :
 - S'assurer que le véhicule et la remorque utilisés sont visiblement propres, sans contamination visible de fumier ou d'excréments d'animaux avant la sortie de la ZRP :
 - Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage des véhicules de service et des remorques* de l'EQCMA ;
 - Ne faire aucun arrêt à un site de production avicole situé à l'intérieur de la ZRP pour un chargement prévu à l'extérieur de celle-ci.



ACCÈS À UN SITE DE PRODUCTION AVICOLE DANS UNE ZRP

- Respecter les mesures de biosécurité spécifiques demandées par le producteur, le transformateur et celles décrites dans ce protocole :
 - Suivre la planification du transformateur pour le transport :
 - Faire un chargement uniquement si le producteur a confirmé que la situation sanitaire du site de production le permet ;
 - Réévaluer le moment du chargement en fonction du risque que le site de production représente ;
 - Organiser les horaires pour minimiser le nombre de déplacements nécessaires sur un site de production ;
 - Vérifier que le personnel du site de production assigné pour le chargement soit facilement joignable et accessible pour toute assistance ;
 - S'assurer que les aires de chargement, incluant le seuil de la porte et la zone longeant le poulailler (ZAR), sont dégagées, sécuritaires, propres et exemptes de fumier et de cadavres d'oiseaux ;
 - Planifier les déplacements des véhicules de transport :
 - Se rendre directement au site de production où le chargement des oiseaux est demandé ;
 - Ne faire aucun arrêt à des sites de production intermédiaires avant l'entrée ou après la sortie d'une ZRP ;
 - Revenir directement au lieu de destination selon le trajet de retour établi dès la sortie du site de production ;
 - N'autoriser aucun chargement après celui du site de production attiré ;
 - Maintenir un registre de transport incluant le nom de la personne, l'immatriculation du véhicule et de la remorque, le moment et le lieu de leur désinfection ;
- Si une maladie déclarable est suspectée au cours du chargement :
 - Demeurer sur le site de production avant d'obtenir l'autorisation de l'ACIA pour la sortie ;
 - Respecter les mesures demandées par l'ACIA à la sortie du site de production.



ACCÈS À LA COUR (ZAC) D'UN SITE DE PRODUCTION DANS UNE ZRP

- Préparer les véhicules et les remorques utilisés pour le transport :
 - S'assurer qu'ils sont exempts de boue, de fumier ou de matières organiques visibles, sinon se rendre à une station de lavage préalablement :
 - Appliquer les *Procédures de nettoyage, lavage, désinfection et séchage des véhicules de service* de l'EQCMA ;
 - Utiliser un véhicule avec des tapis de sol et des sièges de passagers faits de matériau lavable ;
 - Désigner une section « propre » et une section « contaminée » dans l'habitacle ;
- Préparer les ÉPI, le matériel de biosécurité et les équipements nécessaires au transport :
 - Préparer un kit d'ÉPI pour chaque cour (ZAC) visitée :
 - ◆ S'assurer que les ÉPI sont préalablement nettoyés ;
 - ◆ Utiliser des ÉPI et du matériel à usage unique neufs qui n'ont jamais été en contact avec d'autres sites avicoles ;
 - Inclure des équipements et du matériel nécessaires au chargement :
 - ◆ Des ÉPI en quantité suffisante ;
 - ◆ Du matériel de désinfection ;
 - ◆ Un désinfectant efficace contre l'agent pathogène ciblé (se référer au document de l'EQCMA *Informations utiles sur les désinfectants après une contamination par des maladies ciblées chez la volaille*) ;

- ◆ Des sacs en plastique transparent pour tout équipement ou matériel rapporté ;
- ◆ Des sacs en plastique noir pour tout ÉPI ou matériel à jeter au site de production ;

– S’assurer que les ÉPI et le matériel de désinfection sont à portée de main dans l’habitacle du véhicule pour faciliter leur accès à l’arrivée sur le site ;

- Vérifier avec le producteur de la présence d’une poubelle et d’un pulvérisateur à compression avec une solution désinfectante à la sortie de la cour (ZAC).

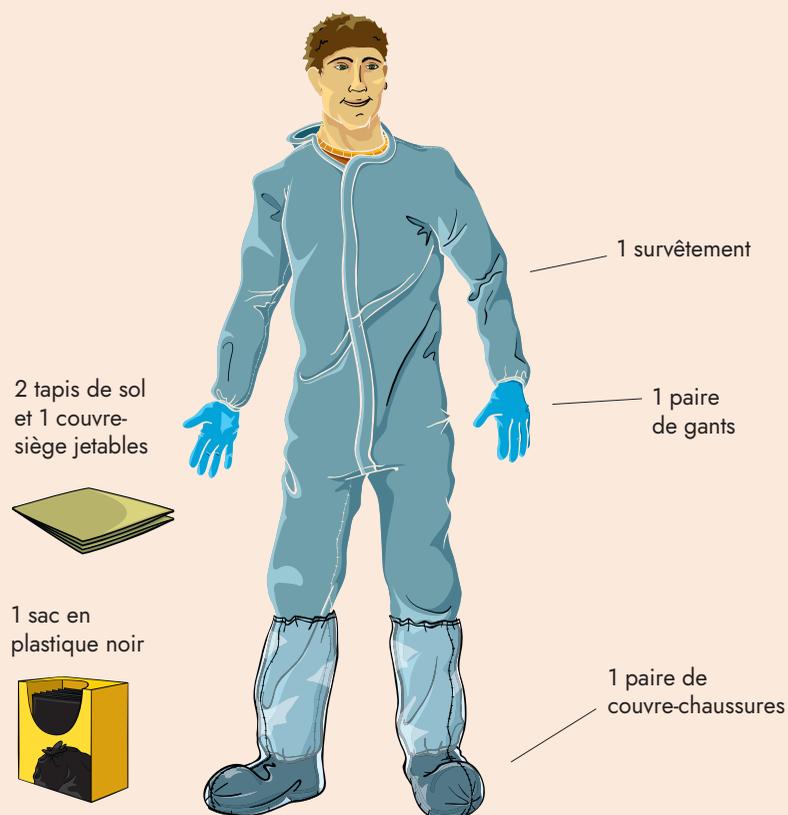


SITE DE PRODUCTION AVICOLE SUSPECT OU LIÉ AU SITE SUSPECT

LE TRANSPORT DES OISEAUX DOIT ÊTRE SUSPENDU OU ANNULÉ PAR LE PRODUCTEUR ET AUSSITÔT COMMUNIQUÉ AU TRANSFORMATEUR ;

SEULES LES VISITES URGENTES SONT POSSIBLES.

KIT D’ÉPI POUR CHAQUE COUR (ZAC) VISITÉE



MATÉRIEL DISPONIBLE DANS LE VÉHICULE

- 1 contenant de lingettes désinfectantes ;
- 1 flacon de gel désinfectant pour les mains ;
- 1 désinfectant en aérosol ;
- 1 sac en plastique transparent ou contenant en plastique hermétique.



SITE DE PRODUCTION AVICOLE NON SUSPECT DANS UNE ZRP

MESURES À L'ENTRÉE DE LA COUR (ZAC)

1. S'arrêter à l'entrée de la cour (ZAC) :
 - Fermer les portes et les vitres du véhicule ;
 - Communiquer avec le propriétaire ;
2. Se rendre directement à l'endroit du chargement ;
3. Prendre un kit d'ÉPI préalablement préparé :
 - Installer un tapis de sol et un couvre-siège dans l'espace conducteur ;
 - Avoir un sac en plastique noir accessible à partir de l'extérieur de l'habitacle ;
 - Revêtir un survêtement, des gants et des couvre-chaussures dans l'habitacle ou à l'extérieur du véhicule en utilisant le deuxième tapis de sol apporté ;
 - Jeter le tapis de sol utilisé pour l'habillage dans le sac de plastique noir en prenant soin de le fermer hermétiquement et le déposer dans l'habitacle.

MESURES DANS LA COUR (ZAC)

1. Ne jamais entrer dans le poulailler (ZAR) ;
2. Enlever les gants lors de chaque entrée dans l'habitacle ;

3. Déposer les gants dans le contenant ou le sac en plastique transparent ;
4. Se désinfecter les mains avec un gel désinfectant ou des lingettes désinfectantes ;
5. Remettre les gants à chaque sortie de l'habitacle ;
6. Laisser le bon de connaissance du chargement dans la boîte aux lettres du poulailler (ZAR).

MESURES À LA SORTIE DE LA COUR (ZAC)

1. Déplacer le véhicule à l'entrée (PAC) de la cour (ZAC) ;
2. Appliquer les mesures de nettoyage et de désinfection requises :
 - Nettoyer l'excédent de boue, de fumier ou d'autres débris et désinfecter les roues, les garde-boue et les arches de roues ;
 - Désinfecter les couvre-chaussures, les gants et le pulvérisateur à compression ;
3. Se rendre au véhicule pour enlever les ÉPI dans l'habitacle ou à l'extérieur du véhicule ;
 - Pour un déshabillage à l'extérieur du véhicule, prendre le tapis de sol utilisé pour l'espace conducteur et le déposer au sol ;
 - Enlever le survêtement et les couvre-chaussures ;

- Les mettre dans un sac en plastique transparent ou dans un contenant de plastique hermétique ;
 - Enlever le couvre-siège et le tapis de sol ;
 - Les jeter dans le sac en plastique noir et le jeter dans la poubelle à la sortie de la cour (ZAC) ;
 - Enlever les gants et les mettre dans le contenant ou le sac en plastique transparent ;
 - Désinfecter abondamment l'intérieur de l'habitacle (volant, bras de vitesse, pédales, plancher, etc.) et le cellulaire avec des lingettes désinfectantes ou du désinfectant en aérosol ;
 - Se désinfecter les mains avec un gel désinfectant ou des lingettes désinfectantes ;
4. Se rendre au lieu de destination selon le trajet de retour établi par la compagnie de transport dès la sortie de la ZRP :
 - Ne faire aucun arrêt à d'autres sites intermédiaires sur le trajet de retour ;
 - Nettoyer l'intérieur et l'extérieur du véhicule de transport, les couvre-chaussures en caoutchouc, les équipements et le matériel rapportés ;
 5. Laver à l'eau chaude et sécher à haute température les survêtements, les vêtements et les chaussures portés avant tout retour sur un site de production avicole.